



## **AVIS D'ENQUÊTE DE CLASSEMENT**

Le **PRESIDENT DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR** informe le public qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté métropolitain en date du 8 février 2022, à une enquête publique sur le classement de l'avenue des Magnolias, à NICE, dans le réseau des voies métropolitaines.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés :

**Mairie Annexe de NICE SAINT-AUGUSTIN – 75 boulevard Paul Montel, 06364 NICE  
CEDEX 4**

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, tous les jours sauf samedis, dimanches et jours fériés,

**du lundi 14 mars au vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 inclus,**

du lundi au vendredi de 8h45 à 16h30

En outre, Monsieur VENTURINI, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, recevra les observations du public, à la mairie annexe de Nice Saint-Augustin:

**le lundi 14 mars 2022, de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022, de 13h30 à 16h30.**

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit au commissaire enquêteur (Mairie annexe de Nice Saint-Augustin- 75 boulevard Paul Montel, 06364 NICE CEDEX 4), qui les joindra au registre.